

## **Formation du 06 novembre 2018 :**

L'aménagement et le risque inondation session 2:  
intégration du risque inondation dans les opérations  
d'aménagement et l'urbanisme opérationnel.



**De 9h30 à 17h00 à la Cour St Nicolas, 20 rue Saint Nicolas  
75012 PARIS (Métro Ledru Rollin)**

Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

**La prise en compte du risque d'inondation intervient tout au long de la vie d'un territoire :** de la planification à la délivrance des autorisations d'urbanisme, en passant par la programmation de travaux, le renouvellement urbain voire la requalification de quartiers, etc. Parallèlement à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme, des opérations d'aménagement se réalisent sur les territoires inondables. Or reconstruire ou renouveler une ville ou plus généralement un territoire exposé à un risque d'inondation en zone inondable est un sujet délicat, sur lequel les divergences de points de vue des acteurs sont nombreuses. Les uns portent avec vigueur la nécessité d'éviter les constructions en zone inondable, les autres soutiennent la cause de l'existence même des territoires exposés qui, pour vivre et répondre aux attentes de leur population, ont besoin de faire évoluer les zones inondables.

**Entre l'option du « gel » et celle du « laisser-faire », une troisième voie se dégage, en tentant d'appréhender le risque dans les projets de renouvellement urbain, dans une logique d'adaptation du territoire à son environnement, et non l'inverse.**

Dans ce but, des principes d'aménagement peuvent être mobilisés pour tenir compte des risques d'inondation causés par les débordements de cours d'eau, la submersion marine, mais aussi les phénomènes de ruissellement, au sein d'opérations d'aménagement.

De quelle manière ces différents principes peuvent-ils être mis en œuvre dans les projets actuels ? Quelles sont les difficultés et les pistes de solutions pour mieux intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement ?

Cette formation vise à apporter des **réponses opérationnelles en illustrant la mise en œuvre de ces principes avec de nombreux exemples** issus des travaux du CEPRI et de l'expérience d'acteurs impliqués dans des opérations d'aménagement en zone inondable.

## INTERVENANTS



L'équipe du CEPRI.

Un professionnel de l'aménagement.

Un(e) représentant(e) d'une collectivité.

## OBJECTIFS



- Connaître les différents principes permettant d'intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement.
- Illustrer les réussites et difficultés rencontrées dans différents projets réalisés ou en cours.
- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement opérationnel au risque d'inondation.

## MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'illustrations avec des exemples. .

## DURÉE



Une journée



## PROGRAMME



*9h : Accueil des participants*

*9h30 : Début de la formation*

- Introduction

**10h-10h30 : Pourquoi m'interroger sur la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ?**

**10h30-12h30 : Comment tenir compte des risques d'inondation dans les projets d'aménagement de mon territoire ?**

- ✓ Présentation des principes identifiés par le CEPRI.
- ✓ L'intégration de quelques principes au sein du projet des Portes du Vercors à Grenoble (Grenoble Alpes Métropole).

*12h30-14h : Pause déjeuner*

**14h-17h : Comment tenir compte des risques d'inondation dans les projets d'aménagement de mon territoire ? (suite)**

- ✓ Difficultés et réussites illustrées par des exemples d'opérations d'aménagement sur des territoires exposés à des risques d'inondation divers : Vitry sur Seine et Caen.
- ✓ Quelques pistes de solutions pour améliorer l'intégration des risques d'inondation dans les futures opérations d'aménagement.

- Conclusion
- Bilan et évaluation

*17h : Fin de la formation*

